

# VAISSELLE CITRON

RÉF : 0603

## Vaisselle plonge manuel parfum Citron\*

### 1. PROPRIÉTÉS :

Produit pour le nettoyage de la vaisselle en utilisation manuelle.  
Produit moussant avec un bon pouvoir mouillant et dégraissant.

### 2. MODE D'EMPLOI :

Diluer le produit dans de l'eau tiède, à raison de 10 à 12 ml pour 5 litres d'eau.  
Laver puis rincer à l'eau claire.

### 3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide visqueux limpide jaune
pH :	7 +/- 0.5
Densité :	1.03 +/- 0.01
Parfum :	Citron
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du gel. Si stockage inférieur à 5°C, le produit peut devenir nacré rose pâle, mais à température ambiante, le phénomène est réversible sans nuire à son efficacité.
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004 – 907/2006) :	Se référer à la rubrique 15 de la FDS.

### 4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 12 x 1L pushpull.  
Carton de 4 x 5L.  
Bidon de 10L.  
Bidon de 20L.

### 5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel. Tenir hors de portée des enfants. FDS disponible sur simple demande pour les professionnels. Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN) (N°0601). N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rincage obligatoire. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, stocker le produit à l'abri de la lumière, de la chaleur et du gel.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rincage obligatoire.

N° de révision 14/03/2024.